


IX. Annexe 9: Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000

<p>FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE DES INCIDENCES NATURA 2000</p> <p>Pièce du dossier de demande d'autorisation ou de déclaration à fournir au service instructeur lors du dépôt de la demande</p>	
---	---

(Cadre de la procédure : articles [R414-19 à R 414-26 du Code de l'environnement](#))

Le présent formulaire est à **remplir par le porteur de projet** et à **joindre au dossier de demande** de déclaration ou d'autorisation administrative. Après analyse, le service instructeur délivrera l'autorisation requise ou demandera des compléments d'information.

Ce formulaire constitue le premier niveau de l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000. Il permet de répondre à la question préalable suivante : **le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ?**

Ce formulaire est organisé en **2 étapes** :

- **1^{er} étape** : présentation du projet et recensement des incidences potentielles
- **2^{ème} étape** : état des lieux écologique et analyse des incidences potentielles

Si à l'une ou l'autre de ces étapes il est possible de conclure que le projet **n'est pas susceptible** d'avoir une incidence sur un site Natura 2000, alors le présent formulaire constituera le **dossier d'évaluation des incidences Natura 2000**.

Attention : si l'incidence du projet ne peut être exclue, une évaluation des incidences plus approfondie devra être réalisée (évaluation complète conformément à l'article R 414-23 du code de l'Environnement).

L'information disponible pour le remplir : cf. annexe « *Où trouver l'information sur Natura 2000 ?* ».

<p>Coordonnées du porteur de projet :</p> <p>Nom (personne morale ou physique) : Commune de Camon</p> <p>Adresse : 10 rue Georges d'ramagnac Commune et département : CAMON -09500 Téléphone : 05 61 68 12 07 Fax : Portable : Email :</p>
--

<p>Nom du projet : Mise en place des périmètres de protection des captages d'eau potable – Dossier de Déclaration d'Utilité Publique – Captage d'eau superficielle dans le puits AMARA</p>



Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels ou semi-naturels ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent. La constitution du réseau Natura 2000 a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales dans une logique de développement durable et sachant que la conservation d'aires protégées et de la biodiversité présente également un intérêt économique à long terme.

ETAPE 1 Description du projet et recensement des incidences potentielles

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet sur papier libre en complément de ce formulaire.

a. Nature du projet

Préciser le type de projet envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Il s'agit de la régularisation du captage dans la nappe alluviale de l'Hers par l'intermédiaire d'un puits dits « puits AMARA » destinés à la production d'eau potable utilisé pour les habitants de la commune de Camon.

Les ouvrages sont existants et ne nécessiteront aucuns travaux supplémentaires, hors-mis son entretien et la pose de panneaux de signalisation.

Le puits dispose d'un périmètre de protection immédiat existant composé d'un grillage de 1m80 de haut et fermé à clé par un portail en fer.

b. Localisation du projet

Joindre **dans tous les cas** une carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention (emprises temporaires et définitive, chantier, accès etc.) sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000^{ème} et un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Un fond de carte détaillé peut être obtenu sur le site internet de la DREAL Midi-Pyrénées (cf données disponibles en annexe)

Commune(s) : CAMON

Lieu-dit : AMARA

Code postal : 09500

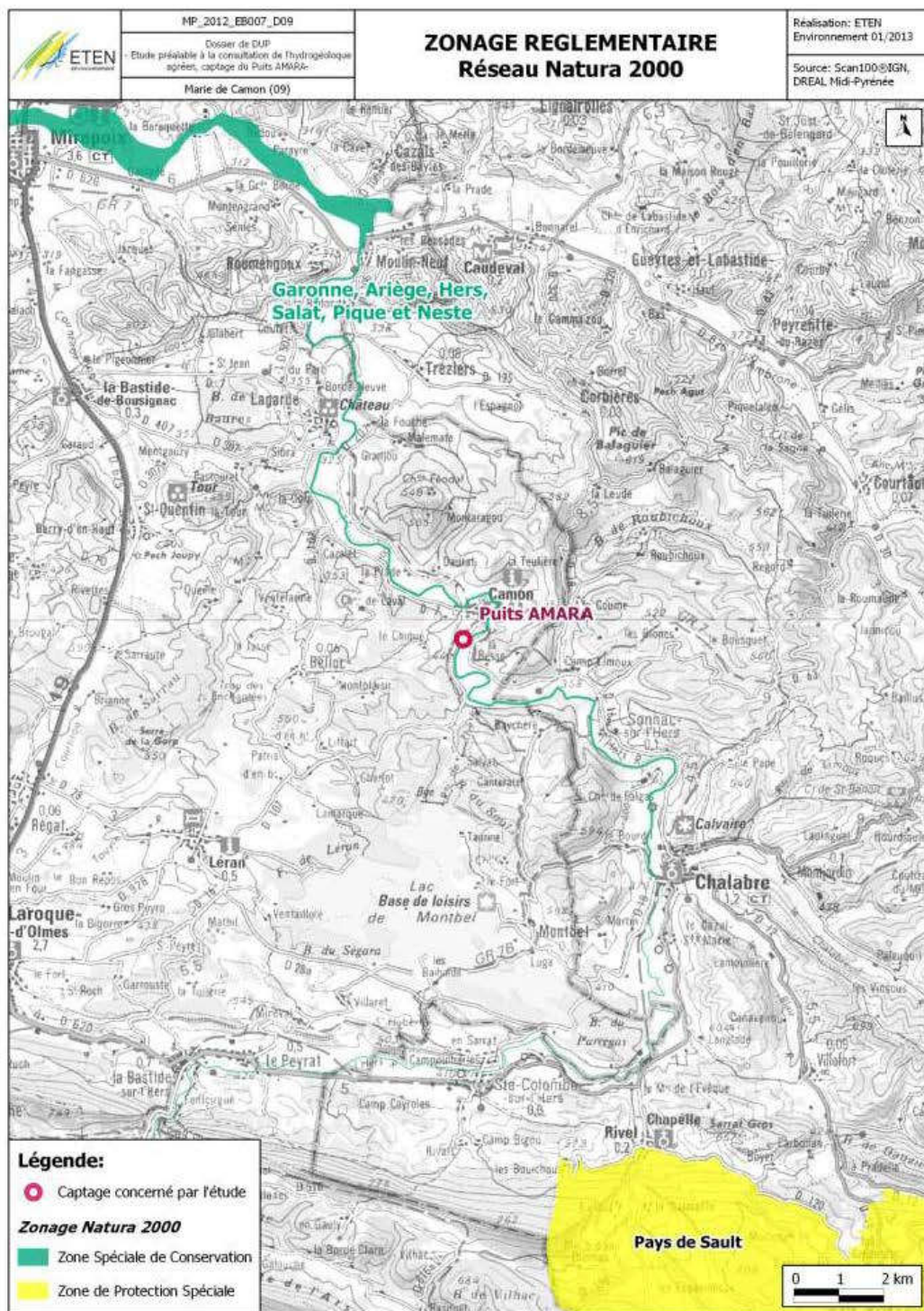
Le projet est situé hors site(s) Natura 2000. A quelle distance du(es) site(s) le plus proche(s) ?

La commune de Camon est concernée par une Zone Spéciale de Conservation n°FR7301822 « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste ».

Le site de captage AMARA n'intercepte pas ce site Natura 2000 mais est situé à une vingtaine de mètres.

Le projet est situé à l'intérieur, en tout ou partie, d'un site Natura 2000 (indiquer l'emplacement du projet sur un plan détaillé à l'échelle du site)

Site :





d. Nature et étendue des influences potentielles du projet

Selon les cas, un projet peut avoir une influence sur une zone plus étendue que la seule emprise du projet. Cette zone d'influence dépend à la fois de la nature du projet et des milieux naturels environnants.

Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (rejets dans le milieu aquatique, bruit, poussières...)

La zone d'influence est en général plus étendue que la zone d'implantation.

Cochez ci-après les perturbations potentielles du projet et précisez leur étendue (sur carte au 1/25 000ème si possible).

- Destruction de milieux naturels (haies, prairies, ...)
- Dérangement des espèces (zone d'alimentation, de reproduction, de repos)
- Coupure de la continuité des déplacements des espèces
- Rejets dans le milieu aquatique (eau pluviale, eaux usées, ...)
- Vibrations, bruits
- Poussières (pistes de chantier, circulation, ...)
- Stockage de déchets
- Hélicoptage
- Pollutions prévisibles (utilisation de produits chimiques...) (si oui, de quelle nature ?)

.....
SANS OBJET

e. Période et durée envisagées des interventions

Période prévue :

Durée envisagée :

Activité diurne nocturne

Phasage (préciser le déroulement des travaux ou de la manifestation) :

.....
.....
.....

f. Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A ce stade, compte tenu de la nature, de la localisation et des influences potentielles du projet, il est possible de conclure que le projet n'est manifestement pas susceptible d'avoir un effet notable sur le(s) site(s) Natura 2000 (absence de destruction d'habitat naturel, de dérangement, de source de pollution, ...).

→ Ce formulaire, accompagné des documents demandés, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service attributaire.

A (lieu) : Grenade sur Garonne

Signature :

Le (date) :

OU

A ce stade, il n'est pas possible de conclure à l'absence évidente d'effet notable sur le(s) site(s) Natura 2000.

→ L'analyse doit se poursuivre à l'étape 2.

ETAPE 2 État des lieux écologique et analyse des incidences potentielles du projet

Cet état des lieux écologique porte sur le périmètre du projet et la zone pouvant être impactée. Il permettra de déterminer les incidences prévisibles du projet.

a. Incidences potentielles du projet sur les milieux naturels (habitats) et sur les espèces animales et végétales (espèces et habitats d'espèces)

A l'aide du tableau suivant et des données fournies en annexe, identifier les habitats naturels utilisés, traversés ou modifiés par le projet. Renseigner les tableaux suivants en se référant en particulier au document d'objectifs du site Natura 2000 concerné, à sa cartographie des habitats naturels et des habitats d'espèces (joindre extrait de la carte si possible). Les liens vers les sources de données disponibles sont fournis en annexe.

TYPE D'HABITAT NATUREL préservé au titre de Natura 2000 (cité dans le FSD ou le DOCOB)	Code de l'habitat	Présent sur la zone d'implantation du projet (O/N)	Présent sur la zone d'influence du projet (O/N) distance ?	Risque de détérioration/destruction de l'habitat (O/N) totale ou partielle ?
Aucun				

NOM DE L'ESPECE (FAUNE OU FLORE) préservé au titre de Natura 2000 (cité dans le FSD ou le DOCOB)	Présent sur la zone d'implantation du projet (O/N)	Présent sur la zone d'influence du projet (O/N) distance ?	Risque de détérioration/destruction de l'habitat d'espèce (O/N) totale ou partielle ?	Risque de dérangement de l'espèce (O/N)
Aucun				

b. Description sommaire des incidences avérées ou possibles aux différentes phases du projet (installation, déroulement et conséquences du projet) :

- Destruction ou détérioration d'habitat (milieu naturel) ou d'habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- Destruction d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- Perturbation d'espèces (reproduction, repos, alimentation, ...) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Photo 1 : Photo 4 :

Photo 2 : Photo 5 :

Photo 3 : Photo 6 :

c. Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur Natura 2000 ?

- NON** : → Ce formulaire, accompagné des documents demandés, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service attributaire.

A (lieu) :

Signature :

Le (date) :

- OUI** : → **l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier d'évaluation complète des incidences devra être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service attributaire.**

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Les données environnementales de la DREAL Midi-Pyrénées :
<http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/les-donnees-de-la-dreal-r1958.html>
- Le portail du réseau Natura 2000 - Recherche géographique des sites Natura 2000 en Midi-Pyrénées :
<http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/REGFR62.html>
- La base de données Natura 2000 sur le site du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) :
<http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>
- Le Formulaire Standard de Données(FSD) du site Natura 2000 sur le site internet du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) :
<http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>
- Les document d'objectifs - DOCOB disponibles sur le site de la DREAL Midi-Pyrénées (données communales - nature) :
<http://www.midi-pyrenees.ecologie.gouv.fr/basecommunale/>
- Les cahiers d'habitats (synthèse, par grands types de milieux, des connaissances scientifiques et une approche globale des modes de gestion conservatoire pour l'ensemble de des habitats et espèces (végétales et animales) présents en France) :
<http://natura2000.environnement.gouv.fr/habitats/cahiers.html>
- L'information auprès des DDT de Midi-Pyrénées - Direction Départementale des Territoires - coordonnées :
<http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/ddt-direction-departementale-des-a5142.html>
- Contacts :
auprès de l'opérateur/animateur du site
auprès de la **Direction Départementale des Territoires**

X. Annexe 10: Synthèse des coûts de la procédure.

Evaluation des coûts de la mise en place des périmètres de protection de prélèvements d'eau potable				
PUITS AMARA				
	Nbre	unité	prix unitaire	Prix total HT
1 : Mise en conformité - proposée par hydrogéologue agréé et visée par l'ARS				
1.1- Le captage				
Amélioration du captage (étanchéité béton, joints de porte,,,,)	1	forfait	1 500,00 €	1 500,00 €
Dispositif anti-intrusion	0	unité	5 000,00 €	- €
signalisation	1	forfait	500,00 €	500,00 €
SOUS TOTAL 1.1				2 000,00 €
1.2- PPI				
Acquisition de la parcelle- frais de notaire inclus	1	forfait	1 800,00 €	1 800,00 €
Refection du portail et de la clôture	1	forfait	7 404,00 €	7 404,00 €
signalisation	1	forfait	500,00 €	500,00 €
SOUS TOTAL 1.2				9 704,00 €
1.3- PPR				
Panneaux d'information (Panneau fixé sur un poteau en acier galvanisé 40 x 80 mm hauteur 3000 mm (dont 500 mm dans le sol) avec 3 rails au dos longueur de 500 mm. Dimensions : 800 mm X 600 mm)	3	unité	500,00 €	1 500,00 €
mise en place d'une glissière de sécurité	50	ml	200 €	10 000,00 €
Réalisation d'un plan d'alerte et de secours	1	forfait	5 000,00 €	5 000,00 €
SOUS TOTAL 1.3				16 500,00 €
SOUS TOTAL				28 204,00 €
* Pour les travaux, le coût est compté en HT car dans le cas d'investissement la collectivité peut récupérer la TVA				
TOTAL MISE EN CONFORMITE				28 204,00 €

XI. Annexe 11 : convention avec l'exploitant agricole.

ZONE DE PROTECTION RAPPROCHEE DU PUIS DE CAMON-09

1. PERIMETRES DE PROTECTION D'UN CAPTAGE

Référence :

- article L1321-2 du Code de la santé publique
- article R 1321-13 du Code de la santé publique

Principes :

Cette réglementation assure la protection des captages et leur environnement proche, principalement vis-à-vis des pollutions ponctuelles, d'origine chronique ou accidentelle.

Les périmètres de protection de captages sont définis par arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique (DUP).

Ces arrêtés définissent trois périmètres de protection :

- le périmètre de protection immédiate (PPI),
- le périmètre de protection rapprochée (PPR),
- le périmètre de protection éloignée (PPE), ce dernier étant facultatif.

Ils énoncent des prescriptions relatives aux installations et aux activités réglementées ou interdites sur ces périmètres, ayant valeur de servitudes.

2. MESURES OBLIGATOIRES SUITE AUX PRECONISATIONS DE L'HYDROGEOLOGUE AGREE ET DES SERVICES DE LA PREFECTURES

L'épandage des fertilisants n'est autorisé que pour la production végétale agricole et des particuliers (jardins). La fertilisation ne doit pas dépasser les besoins de la plante (Cf méthode du bilan Azoté et schéma de principe ci-joints). En tout état de cause, l'apport en fertilisants azotés ne peut être supérieur à 170 kg d'azote par hectare de surface agricole utile. Par ailleurs, l'épandage de produits ou substances destinés à la lutte contre les ennemis des cultures (phytosanitaires) est interdit.

3. ELEMENTS FONCIER

Protection	Parcelle	commune	Section
PPR	268	CAMON	B
PPR	939	CAMON	B
PPR	1082	CAMON	B
PPR	1084	CAMON	B
PPR	1085	CAMON	B
PPR	1086	CAMON	B
PPR	665	CAMON	B
PPR	930	CAMON	B

4. ENGAGEMENTS DE L'EXPLOITANT

Cette convention est destinée aux exploitations agricoles situées sur le périmètre d captages d'eau de CAMON où des actions de préservation de la ressource en eau doivent être respectées.

L'engagement de l'agriculteur se fera sous la forme d'un contrat tripartite (ci-joint) co-signé par :



- ✍ le Maire de la commune, exploitant le captage d'eau potable
- ✍ Le propriétaire de la parcelle
- ✍ L'exploitant de la parcelle

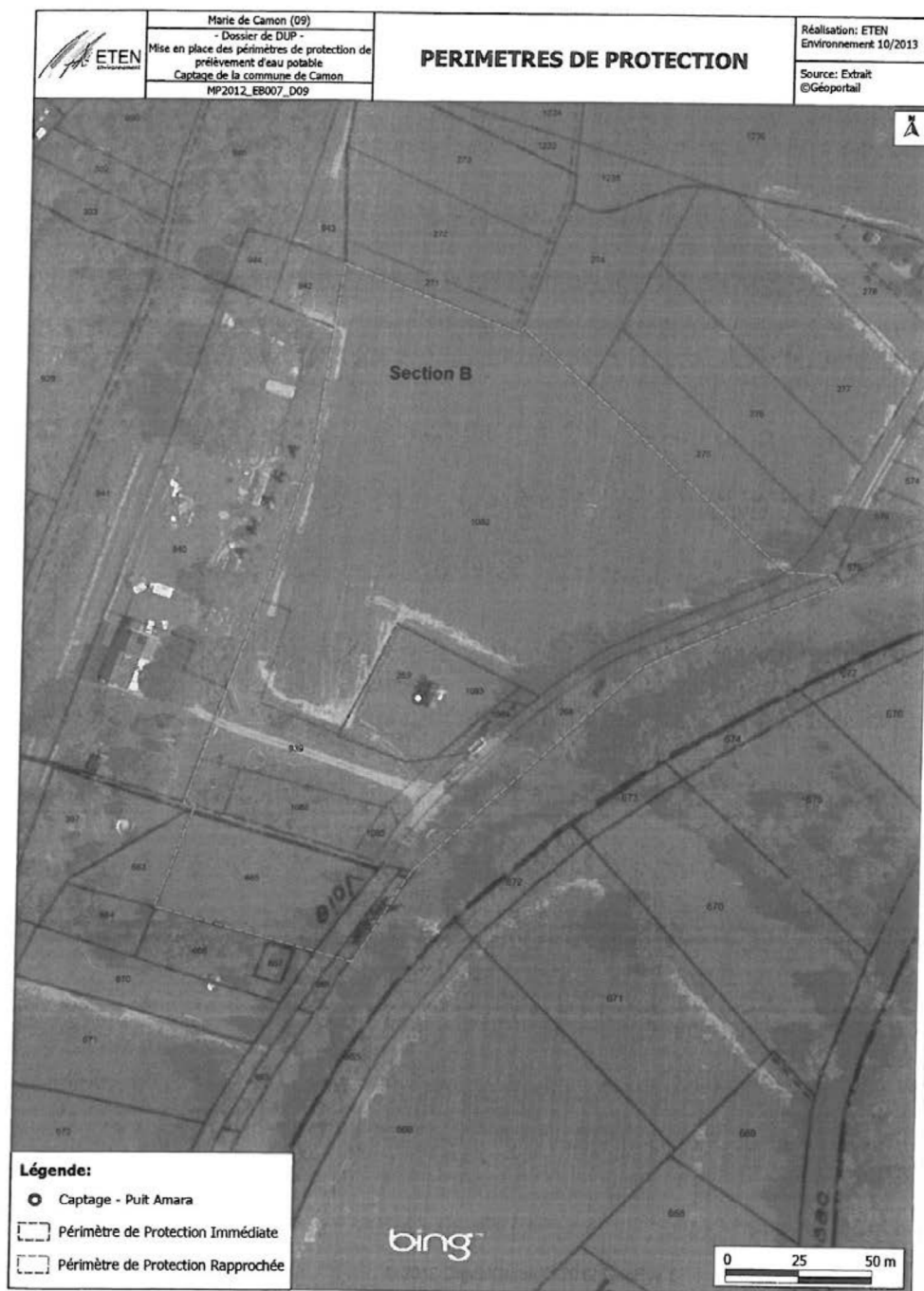
Ce contrat a pour objet de respecter les préconisations de l'arrêté préfectoral qui sera émis pour la protection de la qualité des eaux dans le périmètre de protection rapprochée du puits de Camon.

Ainsi, les apports de fertilisants azotés ne peut être supérieur à 170 kg d'azote par hectare de surface agricole utile. Par ailleurs, l'épandage de produits ou substances destinés à la lutte contre les ennemis des cultures (phytosanitaires) est Interdit.

5. DUREE

Cette convention est renouvelable d'année en année tant que le puits sera exploité pour la production d'eau potable.

Nom Prénom Adresse	BACHELARD David 09500 Coutons "Le base"	Jean Hullet Paine	
Fait à Date et Signature	Coutons 10/12/15 		



XII. Annexe 12 : plan de gestion du réseau proposé par Véolia



PAMIER, le 26 décembre 2017

MAIRIE DE CAMON
8 rue Georges d'Armagnac
09500 CAMON

Objet : Gestion du réseau d'eau potable

Monsieur le Maire,

Nous pouvons constater grâce aux bilans mensuels de votre commune que votre consommation d'eau s'améliore de mois en mois.

Toutefois, il serait recommandé de prévoir des campagnes de recherche de fuites une à deux fois par an afin de renforcer cette progression.

Les recherches effectuées nous permettraient d'évaluer l'étanchéité du réseau d'eau potable de la commune.

La mise en place d'un système de télétransmission de l'ensemble des ouvrages serait également important. En effet, il nous fournirait un suivi journalier de la consommation grâce aux éléments listés ci-dessous :

- ✓ Les volumes journaliers
- ✓ Les débits minimum de nuit et maximum de jour
- ✓ La hauteur d'eau des ouvrages de stockage
- ✓ Des alarmes suite à un fonctionnement défectueux du système électromécanique, des organes de distribution, pouvant prévoir un manque ou une perte d'eau

Enfin, pour permettre une surveillance encore plus précise du réseau, il serait envisageable de créer une sectorisation par le biais de compteurs ou de débitmètres (ces derniers étant reliés à un système de télétransmission).

Ces solutions pourraient apporter des effets positifs d'abord sur les pertes d'eau potable grâce à une plus grande réactivité mais elles auraient également un impact direct sur le rendement du réseau, ce qui engendrera une économie financière.

Vous trouverez ci-joint un devis reprenant les propositions énoncées ci-dessus.
Nous restons à votre entière disposition pour plus de précisions.

Veillez agréer, Monsieur, nos sincères salutations.

Monsieur Jean-Pierre MARTINEZ

Veolia Eau Compagnie Générale des Eaux
Unité Opérationnelle Ariège - Pamiers
2 rue Pierre Sépard
09100 PAMIEERS
Tel : 05.61.67.19.65
Fax : 05.61.60.17.41

Référence à rappeler : 14.150.001.013024.67 17217
"Mr LE MAIRE DE CAMON

Veolia Eau Compagnie Générale des Eaux
DEVIS N° 14-261117

PAMIEERS, le 29/11/2017

DEVIS

"Mr LE MAIRE DE CAMON

09500 CAMON

Référence à rappeler : 14.150.001.013024.67 17217

Imputation : 150 550 T5480 UF10

Objet : Télétransmission du pompage et du réservoir + l'analyseur de chlore en continu + compteur de sectori

Devis valide jusqu'au 29/03/2018

Adresse des travaux : M. LE MAIRE DE CAMON 09500 CAMON

DEVIS N° 14-261117

Affaire suivie par Angel ESCARTIN. Tél: 05 61 67 19 65

Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant H.T.	TVA
PRODUCTION D'EAU POTABLE					
<u>Programmation et Installation</u>					
Main d'oeuvre qualifié	H	24,000	39,39	945,36	20,00
Indemnité forfaitaire de déplacement en véhicule léger	h	8,000	3,41	27,28	20,00
SOFFREL S550gsm poste local	u	1,000	923,00	923,00	20,00
Carte 8DI	u	1,000	218,40	218,40	20,00
Carte 2AI-20	u	1,000	109,20	109,20	20,00
Pare foudre basse tension 100-240v	u	1,000	78,00	78,00	20,00
Boitier disjoncteur 2A	u	1,000	19,50	19,50	20,00
Tête impulsion ALTAIR SAPPEL	u	1,000	29,38	29,38	20,00
Tête impulsion FLOSTAR.M.ITRON	u	1,000	39,00	39,00	20,00
Total H.T.				2 389,12	
RESERVOIR D'EAU POTABLE					
Main d'oeuvre qualifié	H	8,000	39,39	315,12	20,00
Indemnité forfaitaire de déplacement en véhicule léger	h	8,000	3,41	27,28	20,00
SOFFREL LS 42EA	u	1,000	897,00	897,00	20,00
Tête impulsion FLOSTAR.M.ITRON	u	1,000	39,00	39,00	20,00
Relai 24v Paratonic	u	1,000	19,50	19,50	20,00
Sonde de niveau Réservoir 0-6m	u	1,000	364,00	364,00	20,00
Total H.T.				1 661,90	
ANALYSEUR					
ANALYSEUR D1CBW 1Bars Maxi	u	1,000	1 300,00	1 300,00	20,00
Raccordement sur canalisation de distribution y compris pose de comptage DN15	U	1,000	305,00	305,00	20,00
Main d'oeuvre qualifié	H	9,000	39,39	354,51	20,00
Indemnité forfaitaire de déplacement en véhicule léger	h	9,000	3,41	30,69	20,00
Total H.T.				1 990,20	
POSE COMPTEURS DE SECTORISATION ET RECHERCHE					
FUITE SUR LA COMMUNE :					
Fourniture et pose compteur de sectorisation équipé de télégestion type SOFFREL y compris fouille terrassement, remblaiement, regard de visite coupes sur tuyau, compteur du diamètre de la canalisation, équipement de télégestion SOFFREL	ens	3,000	6 141,02	18 423,06	20,00
Recherche de fuite par pose oreilles et acoustique forfait sur 2 jours	ens	1,000	1 449,00	1 449,00	20,00

DEVIS N° 14-261117

Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant H.T.	TVA
LES TRAVAUX DE TELEGESTIONS ET DE RECHERCHE FUITE SOUS RESERVE DES POSSIBILITES TECHNIQUES ET D'ELECTRIFICATION DES SITES DE POMPAGES OU CAPTAGES					
Montant H.T.				25 913,28	

Désignation TVA	Acompte H.T.	Montant H.T.	Taux	Acompte TVA	Montant TVA	Montant TTC
TVA à 20% acquittée sur les débits		25 913,28	20,00		5 182,66	31 095,94

Montant TTC	31 095,94 €
--------------------	--------------------

Nous vous remercions de bien vouloir nous confirmer votre accord sur cette proposition en nous retournant à l'adresse indiquée en haut à gauche de ce document un exemplaire de ce devis, daté, signé et précédé de la mention manuscrite : « Devis reçu avant l'exécution des travaux ».

Mention manuscrite :

Date :

Signature :

P / Veolia Eau Compagnie Générale des Eaux

